Collectivité

VINEZAC
CFU 2025

07110 VINEZAC

N° 25 DELIBERATION

du

23 avril 2026

Sur l'affectation du résultat

2025

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de menbres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes Pour	14
Votes Contre	

Date de la convocation : 10 avril 2026
Date de la séance : 23 avril 2026

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur LAURENT André
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		267 858,30		118 789,29		386 647,59
Opérations de l'exercice	928 320,98	966 488,53	447 124,49	667 835,83	1 375 445,47	1 634 324,36
Totaux	928 320,98	1 234 346,83	447 124,49	786 625,12	1 375 445,47	2 020 971,95
Résultat de clôture		306 025,85		339 500,63		645 526,48

Besoin de financement		(A inscrire au compte 001 en **dépenses** d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement	339500,63	(A inscrire au compte 001 en **recettes** d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser	399 706,00 / 39 700,00	← **Indiquer X si absence de restes à réaliser**
Besoin de financement des restes à réaliser	360 006,00	Euros
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	20 505,37	Euros
Excédent Total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	20505,37	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
Déficit de fonctionnement		(A inscrire au compte 002 en **dépenses** de fonctionnement au BP N+1)
Excédent de fonctionnement	285520,48	(A inscrire au compte 002 en **recettes** de fonctionnement au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M. LAURENT André, LAURENT André, GRASSET Guillaume, INSELIN Thomas, LADET Karine, BROUSSE-KOCK Laurence, ROURESSOL Danièle, WARTENA Sarah, LOPEZ Guillaume, ARLAUD Régis, MANENT Isabelle, LIMOUSIN Pierric, CHAROUSSET Gilles, LASSON Aurore, EXBRAYAT Guillaume, MOLLIER Amandine,

Pour expédition conforme, Monsieur le Maire,
André LAURENT

MAIRIE DE VINEZAC (Ardèche)

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 007-210703435-20260423-DB_25_2026-DE

V2024-01-11